

Référence : C.N.202.2023.TREATIES-XXI.10 (Notification dépositaire)

ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR
LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION
ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE
DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE
NEW YORK, 19 JUIN 2023

PARUTION DES EXEMPLAIRES CERTIFIÉS CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.203.2023.TREATIES-XXI.10 du 20 juillet 2023 annonçant l'ouverture à la signature de l'Accord susmentionné, a l'honneur de transmettre sous ce pli une copie certifiée conforme de l'Accord.

À cette occasion, le Secrétaire général souhaite attirer l'attention des autorités compétentes sur le fait que les copies certifiées conformes sont établies essentiellement en vue de permettre aux gouvernements intéressés de mener à bien les procédures internes pour leur participation à l'Accord au niveau international. Par souci d'économie, les copies certifiées conformes sont imprimées en nombre limité. Il conviendrait donc que les autorités concernées reproduisent les exemplaires supplémentaires dont elles pourraient avoir besoin à partir de l'exemplaire accompagnant la présente notification ou à partir de la version électronique de la copie certifiée conforme de l'Accord, disponible sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/Ch_XXI_10.pdf.

Le 20 juillet 2023

